

**COMMISSION URBANISME du 16/02/2023****Date de rédaction : 02/03/2023****Élu référent : Pierre MARTY****Membres Présents :** Pierre MARTY, Marie-Noëlle JEROME, Antoine ZARAGOZA, Marion BENOI, Luc DELRIEU,**Excusés :** Lison GLEYES, Marc METIFEU, Daniel ALVES DA SILVA,**Techniques présents :** Céline AZEMA**Secrétariat :** Céline AZEMA**Points abordés :****Ouverture de séance : 18h30****Ordre du jour :**

1. PLU
2. Intégration au programme Petites Villes de Demain (PVD)
3. LED ++
4. Transfert des radars
5. Questions diverses

1. PLU

Le PLU sera arrêté au conseil municipal du 13/03/2023.

Le calendrier prévisionnel est :

- Mi-mars à mi-juin : consultation des personnes publiques associées
- Fin juin à fin août : enquête publique et rapport du commissaire enquêteur
- Septembre : approbation du PLU

Les derniers éléments corrigés ont été présentés.

Le calendrier d'ouverture à l'urbanisation a été défini.

2. Intégration au programme Petites Villes de Demain (PVD)

Historique de PVD :

- Convention initiale signée le 21/12/2020 entre :
- La Commune de Caraman
- La Commune de Villefranche-de-Lauragais
- La Communauté de Communes des Terres du Lauragais
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,
- L'Etat, représenté par le préfet
- Le Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Le Conseil départemental de la Haute-Garonne
- L'EPF Occitanie
- La fondation du patrimoine

Le Préfet a transmis un courrier l'intégration de Nailloux en décembre 2023

Un avenant avec la commune de Nailloux doit être signé. Délibération au conseil municipal du 13/03/2023.

Une convention ORT (Opération de revitalisation territoriale) commune aux 3 territoires doit être rédigée. Cette convention comprend des orientations stratégiques, un plan d'actions avec des fiches actions communes ou spécifiques à chaque commune, la définition du périmètre ORT, les types de financement par projet, des indicateurs d'évaluation du programme. Avril – Mai 2023 serviront à compiler les données dont on dispose et à préparer la convention ORT.

La convention ORT sera signée en juin 2023 avec la DDT, la Région, le Département/

Un VTA (volontariat territorial en administration) va être recruté pour une durée de 1 an (Offre d'emploi parue - 01/06/2023).

3. LED ++

Tous les luminaires passeront en LED++.

Délibération au conseil municipal.

4. Transfert des radars

Deux radars ont été achetés par le SDEHG en 2018 sur la commune de Nailloux. Un amortissement sur plus de 40 mois a été réalisé par le SDEHG. Le SDEHG demande le transfert gratuit de la propriété des radars à la commune, autorité compétente dans ce domaine. Il est nécessaire d'avoir une délibération concordante entre le SDEHG et la commune.

Délibération au conseil municipal du 13/03/2023.

5. Questions diverses :

❖ **Pompes à chaleur**

Le nombre de pompes à chaleur est en forte croissance, et cela va continuer avec la RE 2020.

Il faudrait mettre une information sur chaque permis alertant sur la problématique de nuisance et incitant à mettre en œuvre des solutions techniques. Il n'est pas possible de l'imposer car la demande est instruite par rapport au code de l'urbanisme.

❖ **Habitat inclusif**

Un promoteur spécialiste du logement inclusif a contacté la mairie pour voir les opportunités foncières sur la commune de Nailloux et savoir si la mairie peut être intéressée.

Ce promoteur s'implante dans les petites et moyennes villes dynamiques. Il conçoit des opérations neuves d'utilité sociale à destination de bailleurs sociaux et d'associations d'intérêt général. C'est un spécialiste du logement inclusif, à mi-chemin entre l'habitat classique et l'accueil en établissement, les résidences neuves Amicitia Immobilier sont pensées pour accueillir un public ciblé à des prix abordables :

- Logements familiaux sociaux
- Logements pour les personnes en situation de handicap
- Logements seniors
- Logements pour les personnes en réinsertion professionnelle

❖ **Autorisation d'occupation temporaire**

Un projet de point de vente sur l'esplanade a été proposé à la mairie. Une publicité sera mise en place début mars pour mettre en concurrence pour l'occupation du domaine public. Il y a aura publication sur le site internet et sur la mairie.

Prochaines dates de la commission urbanisme :

**Jeudi 23/03/2023 à 18h30**

**Jeudi 13/04/2023 à 18h30**

**Jeudi 11/05/2023 à 18h30**

**Jeudi 15/06/2023 à 18h30**

Séance achevée à 20h30.